RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Direction interrégionale PJJ sud-Ouest

Arrêté du 05 juillet 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de de Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse

NOR: JUSF2318829A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse sud-Ouest ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal en date du 5 juillet 2023 de dépouillement des résultats du vote des représentants des personnels élus au comité social d'administration de la direction interrégionale PJJ Sud-Ouest pour la composition la liste des représentants des personnels à la formation plénière des conseils médicaux départementaux de Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse;

ARRETE:

Article 1er

Sont élus représentants des personnels à la formation plénière des conseils médicaux des départements de de Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse:

Rang	Nom Prénom
1	DURIEUX Stéphane
2	BERNARD Nathalie
3	BOUCHET Dominique
4	FARID Soumia
5	MABIT Bruno
6	PELLE-ANDRE Philippe
7	HAUCHECORNE Marielle
8	DUFAYET Julie
9	OLERY Béatrice
10	FILLONNEAU Vincent
11	HATTAT Farida
12	GRELOUNAUD Isabelle
13	ALLAIS Gregory
14	BOULACHEB Radouane
15	RAYBAUD Patrice

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 05 juillet 2023.

